

---

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

---

## DÉCISION PARTIELLE DANS LE CADRE DE L'ARBITRAGE DE DIFFÉREND À LA BANQUE LAURENTIENNE

**Montréal le 13 décembre 2004** – La Banque Laurentienne et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 434 (FTQ) représentant les quelque 2 000 employés syndiqués de l'institution sont heureux d'annoncer qu'une étape importante a été franchie dans le cadre du processus d'arbitrage de différend qui doit mener à la détermination du contenu de la prochaine convention collective de travail. Le tribunal a en effet rendu le 10 décembre dernier une décision partielle dans laquelle il statue sur les clauses monétaires de la convention collective.

Cette décision prévoit, pour la majorité des employés syndiqués, des augmentations annuelles de 2,0 % de 2004 à 2007, en plus de révisions périodiques annuelles variant entre 1,5 % et 3,0 %, en fonction des types de postes, pour les années 2005 à 2007 ainsi que des montants forfaitaires de 2,5 % pour les années 2001 à 2003, et de 2,0 % pour 2004.

La Banque et le Syndicat se sont déclarés satisfaits de cette décision partielle rendue par le tribunal. Celle-ci permet de régler un des éléments importants de la convention collective. Les parties s'attendent à ce que les autres éléments de la convention collective soient finalisés au début de 2005.

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe 1) avec un actif au bilan de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés de 15 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est [www.banquelaurentienne.com](http://www.banquelaurentienne.com)

Les employés de la Banque Laurentienne sont syndiqués depuis 1967. Le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau est le syndicat qui représente le plus d'employés syndiqués dans les institutions financières au Québec. Il est un syndicat affilié à la FTQ qui est la plus importante centrale syndicale au Québec représentant près de 550 000 travailleuses et travailleurs.

Pour renseignements :

Banque Laurentienne  
Gladys Caron  
Vice-présidente, Affaires publiques et communications  
Bureau : (514) 284-4500, poste 7511  
Cellulaire : (514) 893-3963  
[gladys.caron@banquelaurentienne.ca](mailto:gladys.caron@banquelaurentienne.ca)

Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau  
Serge Cadieux  
Directeur québécois et vice-président de la FTQ  
Bureau : (514) 522-6511  
Cellulaire : (514) 894-0258  
[scadieux@sepb.qc.ca](mailto:scadieux@sepb.qc.ca)